



FICTION

MODE D'EMPLOI

COURTS MÉTRAGES
CÉSAR 2023 - 2024



SOMMAIRE

COMMENT CONCOURIR POUR LES CÉSAR ?

p. 3 à 6

- 1 Les critères d'éligibilité
- 2 Inscrire son film en ligne
- 3 Les prix qualifiants
- 4 Décaler la participation d'un court métrage aux César

LES ÉTAPES DE SÉLECTION ET DISPOSITIFS ASSOCIÉS

p. 7 à 12

- 1 Les Sélections Officielles
- 2 Le Brunch du Court Métrage
- 3 Les Nominations
- 4 Les Lauréats

FAIRE PARTIE DES COMITÉS COURT MÉTRAGE DES CÉSAR

p. 13 et 14

- 1 Comité Animation
- 2 Comité Documentaire
- 3 Comité Fiction

DU COURT AU LONG

p. 15 et 16

Les César, révélateurs de talents !

LES NUIT EN OR

p. 17 à 19

- 1 Le programme long
- 2 Le programme court

CALENDRIER

p. 21

COMMENT CONCOURIR POUR LES CÉSAR ?

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Trois César sont décernés pour le court métrage : animation, documentaire et fiction.

Sont éligibles aux trois César du Meilleur Film de Court Métrage (animation, documentaire, fiction), tous les films dont :

- La durée totale est strictement inférieure à 60 minutes, telle que définie par le CNC ;
- La part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale ;
- Le visa d'exploitation a été délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du CNC entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

INSCRIRE SON FILM EN LIGNE

Tout court métrage respectant les critères d'éligibilité peut s'inscrire pour concourir aux César via le formulaire d'inscription en ligne, du 15 janvier au 15 juillet de l'année précédant la Cérémonie sur le site de l'Académie : academie-cinema.org

Informations et documents à joindre obligatoirement dans le formulaire :

- Une copie du visa d'exploitation délivré par le CNC entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.
- Un lien de visionnage du film destiné au Comité de sélection.
- Seules les sociétés de production déléguées françaises et seul-e-s les producteur-riche-s délégué-e-s de ces sociétés sont crédité-e-s pour tout le parcours du film aux César.
Les informations déclarées dans le formulaire doivent correspondre au générique, à l'affiche et, si existant, au dossier de presse du film.
Les sociétés de coproductions étrangères et les producteur-riche-s associé-e-s ne sont pas crédité-e-s.
- Dans le cas où le film présente plusieurs typologies (animation et documentaire / fiction et documentaire...), la production, en accord avec le-la réalisateur-riche, doit choisir le César pour lequel le film va concourir.

L'Académie a mis en place le principe d'une liste de prix qualifiants pour les César.

Tout court métrage, qui a remporté un prix dans l'un des festivals qualifiants figurant dans la liste établie par la Chambre des Représentants de l'Académie, et répondant aux critères d'éligibilité selon le règlement, fera automatiquement partie des Sélections Officielles pour les César.

 **ANIMATION :**

(liste à venir)

 **DOCUMENTAIRE :**

(liste à venir)

 **FICTION :**

(liste à venir)

DÉCALER LA PARTICIPATION D'UN COURT MÉTRAGE AUX CÉSAR

Les César ayant vocation à mettre en lumière et célébrer les courts métrages ayant marqué l'année, concourir pour les César représente l'aboutissement de la carrière d'un film en festivals.

La règle principale d'éligibilité des films reste néanmoins l'obtention d'un visa d'exploitation du CNC entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Or, parfois, les demandes de visa par les productions se font très tôt dans la vie du film ou au contraire très tardivement.

Pour remédier à ces possibles décalages, le Règlement de l'Académie autorise une demande de dérogation pour avancer ou reculer d'une année la participation du film dans les cas suivants :

- La demande de visa a été déposée avant le 30 avril 2023 et accordée par le CNC après le 30 juin mais avant le 15 juillet 2023, la société de production peut demander une dérogation pour que le court métrage soit considéré par le Comité de sélection dès le mois de septembre qui suit ;
- Le visa a été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2023 mais le film n'ayant pas encore eu le temps de faire sa carrière en festivals, la société de production peut demander une dérogation pour l'inscrire l'année d'après aux César.

Dans tous les cas, la demande de dérogation doit être transmise au secrétariat de l'Académie au plus tard le 15 juillet 2023, suivant l'obtention du visa, et avant que les listes des courts métrages inscrits soient transmises aux Comités.

Par ailleurs, il est entendu qu'un film ne peut concourir qu'une seule fois aux César et dans une seule des trois catégories.



LES ÉTAPES DE SÉLECTION ET DISPOSITIFS ASSOCIÉS

LES COMITÉS

L'Académie constitue chaque année 3 Comités Courts Métrages qui rassemblent des professionnel-le-s du court métrage visionnant chaque année un grand nombre de films (institutionnels, diffuseurs, sélectionneurs en festivals...).

Les Comités sont chargés de sélectionner les courts métrages à partir de la liste des films éligibles qui auront fait acte de candidature et qui seront ensuite soumis au vote des membres de l'Académie.

La composition des Comités est soumise à la validation du Bureau de l'Académie.

Les membres des 3 Comités sont validés et publiés sur le site de l'Académie mi-juillet chaque année. Les titres et coordonnées des membres sont accessibles à tous.

Chaque Comité reçoit la liste des films éligibles de sa catégorie et se réunit ensuite en septembre pour délibérer :

- le Comité Court Métrage Fiction sélectionne 24 films ;
- le Comité Court Métrage Animation sélectionne 12 films ;
- le Comité Court Métrage Documentaire sélectionne 12 films.

Pour plus d'informations sur les Comités et comment en devenir membre, rendez-vous page 13.

DISPOSITIF DE VISIONNAGE À L'ATTENTION DES MEMBRES

Les 48 courts métrages sélectionnés pour les César sont mis à disposition des membres de l'Académie sur sa plateforme de visionnage en ligne qui leur est réservée.

Les films sont disponibles sur cette plateforme dès la fin du mois d'octobre, avant le 1^{er} tour de vote.

La mise en ligne des courts métrages sur la plateforme de visionnage est gratuite pour les ayants-droit et entièrement prise en charge par l'Académie.

ÊTRE SÉLECTIONNÉ AUX CÉSAR, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

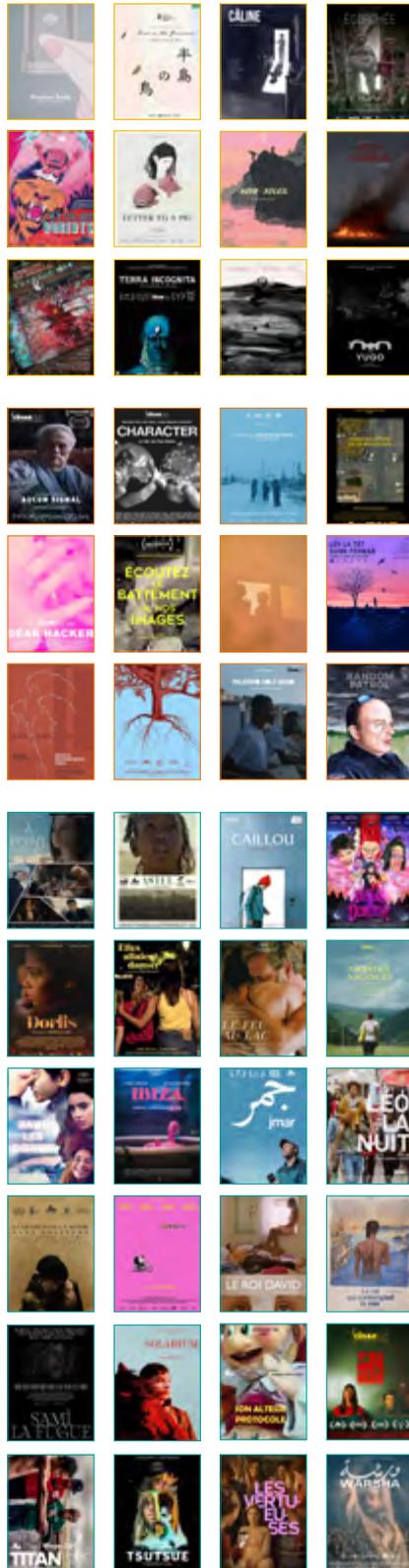
Être retenu dans l'une des Sélections Officielles des César labélise la grande qualité et marque l'importance du film dans le paysage du court métrage français de l'année.

Pour le court métrage, seuls les films sélectionnés par les Comités sont soumis au vote des membres de l'Académie. Ces sélections sont donc incontournables dans la compétition pour les César et permettent une visibilité accrue auprès des professionnel-le-s de l'industrie du cinéma.

Avoir son film sélectionné aux César c'est également un signal de reconnaissance et de bienvenue dans la famille du cinéma français. Ainsi, tous les réalisateur-ric-e-s des films sélectionnés sont invité-e-s à devenir membre de l'Académie des César.

Enfin, chaque année avant l'annonce des nominations, les équipes des courts métrages sélectionnés sont invitées à une rencontre avec les étudiants de l'ESRA organisée par l'ESRA et Format Court, avec la participation de l'Académie des César.

SÉLECTIONS 2023



ANXIOUS BODY
BIRD IN THE PENINSULA
CÂLINE
ÉCORCHÉE
LA FÉE DES ROBERTS
LETTER TO A PIG
NOIR-SOLEIL
PETIT COGNEUR
SWALLOW THE UNIVERSE
TERRA INCOGNITA
LA VIE SEXUELLE DE MAMIE
YUGO

AUCUN SIGNAL
CHARACTER
CHURCHILL, POLAR BEAR TOWN
CONSTELLATION DE LA ROUGUIÈRE
DEAR HACKER
ÉCOUTEZ LE BATTEMENT DE NOS IMAGES
KINDERTOTENLIEDER
LÈV LA TÈT DANN FÉNWAR
MARIA SCHNEIDER, 1983
MY OWN LANDSCAPES
PALERMO SOLE NERO
RANDOM PATROL

À POINT
ASTEL
CAILLOU
LES DÉMONS DE DOROTHY
DORLIS
ELLES ALLAIENT DANSER
LE FEU AU LAC
LES GRANDES VACANCES
HAUT LES CŒURS
IBIZA
JMAR
LÉO LA NUIT
LUCIENNE DANS UN MONDE SANS SOLITUDE
PARTIR UN JOUR
LE ROI DAVID
LE ROI QUI CONTEMPLAIT LA MER
SAMI LA FUGUE
SOLARIUM
SON ALTESSE PROTOCOLE
T'ES MORTE HÉLÈNE
TITAN
TSUTSUÉ
LES VERTUEUSES
WARSHA

LE 1^{er} TOUR DE VOTE ET L'ANNONCE DES NOMINATIONS

Pour la première année, l'Académie des César a mis à l'honneur les réalisateur-trice-s et les producteur-trice-s des 48 courts métrages en Sélections Officielles lors d'un brunch qui s'est déroulé le dimanche 11 décembre 2022.

Chacune de ces sélections était accompagnée d'un binôme de marraine et parrain, venu partager leur expérience et encourager ces nouveaux talents du cinéma émergent.

Cette rencontre conviviale a ainsi réuni :

- **Camélia Jordana** et **Aurel**, marraine et parrain de la Sélection Officielle Court Métrage d'Animation César 2023 ;
- **Yolande Zauberman** et **Éric Caravaca**, marraine et parrain de la Sélection Officielle Court Métrage Documentaire César 2023 ;
- **Nicole Garcia** et **Félix Moati**, marraine et parrain de la Sélection Officielle Court Métrage de Fiction César 2023.

Le Brunch du Court Métrage est organisé grâce au soutien de **Canal+**, partenaire et diffuseur des César, qui accompagne également l'Académie dans la mise en avant du Court Métrage.

La photo des réalisateur-ric-e-s des Sélections Officielles Court Métrage César 2023 et leurs marraines et parrains.



À gauche :
Dernière rangée : Margot Roumont, Léahn Vivier-Chapas, Héléne Rosselet-Ruiz, Vincent Tricon, Laïs Decaster, Mathilde Poymiro, Camélia Jordana
2^e rangée : Joachim Hérisss, Maxime Jean-Baptiste, Aurélie Marpeaux, Pierre Menahem, Félix Moati
1^{er} rangée : Paul Heintz, Enricka M.H, Audrey Jean-Baptiste, Antoine Chapon, Yohan Guignard, Aurélie Reinhorn

À droite :
Dernière rangée : Aurel, Eric Caravaca, Stéphanie Halfon, Samy Sidali, Amélie Bonnin, Adrian Moysse Dullin, Valentine Cadic, Marie Rosselet-Ruiz, Alice Lenay
2^e rangée : Yolande Zauberman, Michiel Blanchart, Nans Laborde-Jourd'aa, Geordy Coutouriau, Ramata Toulaye-Sy, Lila Pinell
1^{er} rangée : Annabelle Amoros, Alexis Langlois, Marie Larrivé, Adrien Genouet, Valéry Carroy

Début janvier, les membres de l'Académie sont invité-e-s à voter pour désigner les films qui seront nommés pour les César.

À l'issue de ce premier tour de vote, **4 films**, comptabilisant le plus grand nombre de voix, parmi les 24 sélectionnés par le Comité Court Métrage Fiction, sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage de Fiction.

3 films, parmi les 12 sélectionnés par le Comité Court Métrage Animation, sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage d'Animation et **3 films**, parmi les 12 sélectionnés par le Comité Court Métrage Documentaire, sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage Documentaire.

Les 10 films sont dévoilés lors de l'Annonce des Nominations mercredi 25 janvier 2023.

PROJECTIONS GRAND PUBLIC DES COURTS MÉTRAGES NOMMÉS

Suite à l'Annonce des Nominations, l'Académie constitue 2 programmes rassemblant les 4 courts métrages nommés en fiction, les 3 nommés en animation et les 3 nommés en documentaire.

Ces **2 programmes** sont proposés aux salles de cinéma partout en France, en coopération avec l'Agence du Court Métrage et le soutien de la FNCF, pour des projections événements avant la Cérémonie des César où sont annoncés les gagnants.

Ces projections inédites portent l'ambition de l'Académie de faire connaître au grand public les nouveaux talents du cinéma français révélés par les nominations aux César, avec l'enjeu du dénouement de la compétition lors de la Cérémonie.

ÊTRE NOMMÉ AUX CÉSAR, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Les réalisateur-riche-s ainsi que les producteur-riche-s des courts métrages nommés bénéficient d'une mise en lumière auprès des professionnel-le-s du cinéma mais aussi auprès du grand public via les 2 programmes de projections proposés à l'ensemble des exploitants par l'Académie partout en France.

Ils reçoivent un Certificat Officiel de Nomination et sont invités au Dîner des Nommés, l'occasion pour tous les nommés de l'année de se rencontrer et de partager un moment convivial ensemble.

LE 2nd TOUR DE VOTE ET LA CÉRÉMONIE DES CÉSAR

Suite à l'annonce des Nominations, les membres de l'Académie sont invité-e-s à voter lors d'un second tour qui permet de désigner les 3 lauréats du court métrage.

Les 3 films lauréats de chaque catégorie (animation, documentaire et fiction) sont annoncés lors de la Cérémonie des César, le vendredi 24 février 2023.

GAGNER UN CÉSAR, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

La reconnaissance des professionnel-le-s du cinéma

Être distingué par les membres de l'Académie des César fait partie des récompenses les plus prestigieuses du monde du cinéma. Recevoir un César constitue une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à la réalisation du film, souvent décisive pour la suite de leur carrière.

Participation aux Nuits en Or

Les 3 courts métrages lauréats participent automatiquement aux Nuits en Or, un programme diffusé partout en France et à l'international (voir page 17).

Participation à Un César à l'École

Les réalisateur-ric-e-s ainsi que les producteur-ric-e-s des courts métrages lauréats sont par ailleurs invité-e-s à participer au dispositif Un César à l'École, organisé par l'association Un Artiste à l'École et l'Académie des César, afin de rencontrer les élèves d'un établissement scolaire fréquenté durant leur jeunesse.

Promesse d'une expérience humaine inédite, Un César à l'École permet aux professionnel-le-s du cinéma lauréats des César de transmettre leur savoir et leur passion pour leur métier auprès des nouvelles générations, afin d'éveiller leur sensibilité cinématographique et de nourrir leur réflexion sur leur orientation professionnelle.

LES LAURÉATS DES COURTS MÉTRAGES AUX CÉSAR 2022



**César du Meilleur Film
de Court Métrage d'Animation**

FOLIE DOUCE, FOLIE DURE
réalisé par Marine Laclotte
produit par Christian Pfohl



**César du Meilleur Film
de Court Métrage Documentaire**

MAALBEEK
réalisé par Ismaël Joffroy Chandoutis
produit par Lionel Massol, Pauline Seigland,
Jules Reinartz, Maxence Voiseux



**César du Meilleur Film
de Court Métrage de Fiction**

LES MAUVAIS GARÇONS
réalisé par Elie Girard
produit par Lionel Massol,
Pauline Seigland

FAIRE PARTIE
DES COMITÉS
COURT MÉTRAGE
DES CÉSAR

Les Comités de sélection pour les César ont pour mission d'établir la sélection des courts métrages à présenter aux membres de l'Académie dans la course pour les César et ainsi représenter au mieux la qualité et la diversité des films français ayant marqué l'année en France mais aussi à l'international.

Les membres des Comités doivent avoir une connaissance approfondie de l'industrie du court métrage en France et garantir le visionnage d'un nombre significatif de courts métrages français dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les membres sont choisis en tant que représentants d'une entité de la sphère du court métrage français. Un-e seul-e représentant-e est retenu-e par entité.



18 PLACES sont à pourvoir :

- 4 places pour les diffuseurs de courts métrages d'animation
- 4 places tournantes pour les festivals d'animation
- 5 places pour les institutions d'animation
- 2 places tournantes pour la presse cinéma d'animation
- 2 places tournantes pour les écoles d'animation
- 1 place pour le-la réalisateur-riche lauréat-e du César du Meilleur Film d'Animation de l'année passée



17 PLACES sont à pourvoir :

- 3 places pour les diffuseurs de courts métrages documentaires
- 7 places tournantes pour les festivals de documentaire
- 6 places pour les institutions du documentaire
- 1 place pour le-la réalisateur-riche lauréat-e du César du Meilleur Film Documentaire de l'année passée



20 PLACES sont à pourvoir :

- 6 places pour les diffuseurs de courts métrages de fiction
- 6 places tournantes pour les festivals de courts métrages
- 4 places pour les institutions du court métrage
- 1 place tournante pour la presse court métrage
- 1 place pour un-e producteur-riche élu-e dans un syndicat ou une association de producteur-riche-s, représentant-e court métrage
- 1 place pour un-e réalisateur-riche élu-e dans un syndicat ou une association de réalisateur-riche-s, représentant-e court métrage
- 1 place pour le-la réalisateur-riche lauréat-e du César du Meilleur Premier Film de l'année passée

Les dossiers de candidature des personnes mandatées par les entités listées ci-dessus doivent être envoyés au Secrétariat de l'Académie avant le 30 juin chaque année et comporter un CV et une lettre de candidature.

La participation au Comité implique un investissement et une charge de travail importante dans le respect du calendrier ainsi qu'une présence aux deux réunions de discussion et de délibération. La composition des trois Comités est validée par le Bureau de l'Académie et annoncée mi-juillet.

DU COURT AU LONG
LES CÉSAR,
RÉVÉLATEURS DE TALENTS !

Être sélectionné-e, nommé-e ou lauréat-e aux César est un coup de projecteur sans pareil pour les cinéastes émergents. Découvrez les noms de celles et ceux qui, ces dernières années, ont croisé la route des César avec un court métrage, et sont passés au long métrage !
(liste non exhaustive)

| | | | | | |
|---------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------------|
| Marie Amachoukeli | Marilyne Canto | Marc Fitoussi | Emmanuel Marre | Chloé Mazlo | Yasmine Onia |
| Nanum Amaouche | Benoît Chioux | Frédéric Fonteyne | Daya Kasmi | Frédéric Mermoud | Aude Léa Rapin |
| Gabriel Abrantes | Davy Chou | Louis Garrel | Rana Kazkaz | Florence Miailhe | Benjamin Renner |
| Stéphane Aubier | Jérémy Clapin | Alain Gomis | Aras Khalaf | Félix Moati | Maxime Roy |
| Emuna Benestan | Hélière Cisterne | Alain Guiraudie | Kaori Kinoshita | Marie Monge | Nicolas Saada |
| Yamina Benguigui | Clément Cogitore | Arthur Harari | Thomas Kruithof | Yvonnick Muller | Lyes Salem |
| Saïd Hamich Benlarbi | Stéphane Demoustier | Gérald Hustache-Mathieu | Romain Laguna | Léa Mysius | Morgan Simon |
| Keren Ben Rafael | Sylvain Descloux | Franco Lolli | Joachim Lafasse | David Oelhoffen | Juan Solanas |
| Farid Bentoumi | Céline Devaux | Ladj Ly | Sébastien Landenbach | Jessica Palud | Jérémy Trouilh |
| Sébastien Betbeder | Alice Diop | Emma Luchini | Vincent Le Port | Vincent Patar | Alberto Vázquez |
| Bertrand Bonello | Maimouna Doucouré | Vincent Macaigne | Xavier Legrand | Antonin Peretjatko | Aurélien Vernhes-Lermusiaux |
| Charline Bourgeois-Taquet | Cécile Ducrocq | Bertrand Mandico | Blandine Lenoir | Jean-Gabriel Periot | Virgil Vernier |
| Clair Burger | Lauriane Escaffé | Jean-Bernard Marlin | Fanny Liatard | Just Philippot | Winshluss |
| Guillaume Brac | Frédéric Farruci | Vincent Mariette | Jean-Christophe Lie | Katell Quilleveré | |

LES NUITS EN OR

Les Nuits en Or est l'événement organisé par l'Académie des César consacré au meilleur du court métrage international.

Ce programme unique rassemble les courts métrages qui ont gagné l'équivalent du « César » dans l'Académie de Cinéma de leur pays (Oscar, Goya, Bafta, David di Donatello, Magritte...).

Plus de 40 projections à l'attention du grand public sont programmées partout en France et à l'international.

Véritable photographie du cinéma émergeant mondial, l'événement invite à un voyage dans la diversité des cultures du monde, à la découverte de réalisateur-riche-s aussi talentueux que prometteurs.

Les 3 courts métrages lauréats aux César sont automatiquement inclus dans ce dispositif et les réalisateur-riche-s invité-e-s à rencontrer le public lors des projections à Paris.

Le programme est divisé en 2 volets :

LE PROGRAMME LONG

PROJECTIONS À L'INTERNATIONAL

Le programme long est composé de l'ensemble des films récompensés dans l'année par les Académies de Cinéma. Il compte environ 35 courts métrages et est présenté dans plusieurs grandes villes à l'international : Athènes, Bucarest, Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Mexico, Rome, Vienne, etc.

Chaque projection est soutenue et organisée en coopération avec l'Académie de cinéma du pays hôte.

À Paris, ce programme complet des Nuits en Or est présenté lors de 2 soirées de projections gratuites à l'UGC Odéon au mois de juin, en présence des trois lauréats français.

LE PROGRAMME COURT

PROJECTIONS PARTOUT EN FRANCE

Le programme court des Nuits en Or est une sélection de courts métrages choisis parmi les 35 films du programme long afin de proposer une séance d'environ 2h, diffusée en salle au mois de juin dans plus de 30 villes françaises.

LES NUITS EN OR



© Elio COMTE ENS Louis Lumière pour l'Académie des César

© Martin VARET ENS Louis Lumière pour l'Académie des César

© Martin VARET ENS Louis Lumière pour l'Académie des César

© Martin VARET ENS Louis Lumière pour l'Académie des César

CALENDRIER

Ce calendrier est donné à titre indicatif et soumis aux aléas liés à la crise sanitaire.
Tout événement peut être modifié ou annulé en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.

2 JANVIER 2023 :

- Ouverture du 1^{er} tour de vote pour les César 2023

15 JANVIER 2023 :

- Ouverture du formulaire d'inscription des courts métrages pour les César 2024

25 JANVIER 2023 :

- Annonce des Nominations César 2023

6 FÉVRIER 2023 :

- Dîner des Nommés
L'ensemble des Nommés aux César 2023 sont invités à un dîner au Fouquet's où leur est remis leur Certificat Officiel de Nomination. Une courte interview «Paroles de Nommés», ainsi que la Photo des Nommés y sont réalisées.

DU 8 AU 24 FÉVRIER 2023 :

- Projections partout en France dans les salles de cinéma qui le souhaitent des 2 programmes de courts métrages nommés

24 FÉVRIER 2023 :

- 48^e Cérémonie des César à l'Olympia

30 JUIN 2023 :

- Date limite d'obtention du visa d'exploitation du CNC pour être éligible pour les César 2024
- Date limite de dépôt de candidature pour faire partie des Comités de sélection pour les César 2024

15 JUILLET 2023 :

- Clôture du formulaire d'inscription des courts métrages pour les César 2024
- Date limite de demande de dérogation (plus d'informations sur les dérogations pour la participation des courts métrages aux César p.6)

FIN JUILLET 2023 :

- Publication sur le site de l'Académie des membres des 3 Comités de sélection pour les César 2024
- Envoi aux Comités et publication sur le site de l'Académie des listes de courts métrages inscrits pour les César 2024

SEPTEMBRE 2023 :

- Premières réunions de discussion des 3 Comités de sélection
- Réunions de délibération des 3 Comités de sélection
- Annonce par communiqué de presse et sur le site de l'Académie des 3 Sélections Officielles Courts Métrages en lice pour les César 2024

DÉCEMBRE 2023 :

- Brunch du Court Métrage

Kenza Manach

Responsable du Département Courts Métrages

kenza.manach@academie-cinema.org

tél. +33 (0)1 53 64 07 46

academie-cinema.org

